
Adresse de la commune d'Eyragues invitant la Convention à rester à son poste et transmettant l'état de son argenterie d'église, lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Eyragues invitant la Convention à rester à son poste et transmettant l'état de son argenterie d'église, lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 497;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37777_t1_0497_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37777_t1_0497_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune d'Eyragues, département des Bouches-du-Rhône, annonce qu'elle a fait verser à la direction de la Monnaie du même département 184 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie; qu'elle a fait don de ses cloches, de ses fusils, et de 200 chemises pour l'usage des braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune d'Eyragues (2).

Adresse présentée par la municipalité de la ville et canton d'Eyragues, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, de concert avec la Société républicaine et montagnarde de ladite ville, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Les plus grands dangers menacent la patrie; des ennemis sans nombre ont conjuré sa perte: c'était donc bien le temps de nous lever tous en masse pour combattre et exterminer ces satellites des tyrans et des despotes coalisés, et sauver la patrie.

« Vous, citoyens représentants, soutenez les mesures sages et vigoureuses que la Convention a prises pour y parvenir, et dans ce moment de crise restez inébranlables dans votre poste: de votre fermeté dépend le salut de la République.

« Que tout bon citoyen qui a juré de vivre ou de mourir pour la défendre soit fidèle à sa promesse et à son serment; que de toutes parts on s'empresse de voler à son secours; que chaque commune lui apporte pour offrandes patriotiques les dépouilles de ses églises.

« La commune d'Eyragues a satisfait depuis longtemps à ce devoir, et du moment qu'elle reçut le décret portant de faire don à la nation des vaiselles des églises, elle obéit, et fit verser à la direction de la Monnaie du département la quantité de 184 marcs et plus d'argenterie de la paroisse, par la voie de l'administration du district, ainsi qu'il couste par l'état ci-joint et par le reçu au bas des administrateurs du 30 octobre 1792.

« Elle a également fait le don de ses cloches et de tous les fusils qu'elle avait, propres au service des armées.

« Les représentants du peuple dans ce département, font-ils connaître par des arrêtés sages et prévoyants que les défenseurs de la République aux armées de Toulon et d'Italie manquent de linge: les citoyens d'Eyragues se dépouillent incontinent, sur la simple invitation de ces arrêtés, et portent leur offrande à la commune, qui vient de faire un envoi de 200 chemises aux commissaires à Marseille, délégués pour recevoir ce secours et le distribuer à nos braves soldats républicains, parmi lesquels Eyragues a la satisfaction de compter plus de 300 de ses citoyens, nombre considérable, eu égard à sa population, qui comprend à peine 2,206 personnes de tout âge et de tout sexe; et

ces braves citoyens qui savent apprécier justement le prix de la liberté, ne respirant que pour elle, versent volontiers leur sang sur les frontières pour la conserver.

« Pendant que ceux-là combattent pour le salut de la patrie, la commune d'Eyragues s'occupe avec énergie de l'exécution des lois, et elle n'oublie point surtout de tenir en vigueur la loi relative au *maximum* qui, seule, peut soutenir le crédit des assignats et opérer par là le bien de la chose publique. Il est à désirer que les communes se piquent à l'envi de l'observance d'une loi si utile.

« Ces secours, ces offrandes, ces soumissions aux lois et cette activité à les faire exécuter, la commune d'Eyragues ne les rappelle pas ici dans la vue de s'en faire gloire; mais bien pour inviter ses sœurs républicaines à suivre son exemple; s'il en est quelqu'une assez tiède pour être restée en arrière. Quant à celle d'Eyragues, elle s'estimera trop heureuse si elle peut un jour occuper une place dans la liste des communes de la République qui auront bien mérité de la patrie. »

(Suivent 9 signatures.)

Etat de l'argenterie de la paroisse d'Eyragues, envoyée à l'Administration du district le 30 octobre 1792 (1).

	Livre - Onces - Gros		
1 ^o Une Vierge.....	8	5	»
2 ^o Un piédestal.....	4	2	»
3 ^o Deux encensoirs et deux navettes.....	8	2	»
4 ^o Un buste pesant.....	14	3	4
5 ^o Une tête de saint Maxime...	8	»	3
6 ^o Saint Roch, pesant.....	13	»	»
7 ^o Un chien, pesant.....	1	1	»
8 ^o Deux morceaux de chandeliers.....	9	2	4
9 ^o Autres morceaux de chandeliers.....	12	6	»
10 ^o Autres morceaux de chandeliers.....	8	6	»
11 ^o Une lampe.....	24	1	2
12 ^o Sainte Anne.....	11	»	6
13 ^o Sainte Marc.....	12	4	»
14 ^o Plusieurs morceaux.....	10	»	6
15 ^o Six écussons, pesant.....	12	6	»
16 ^o Huit écussons.....	12	7	4
17 ^o Un pied et deux écussons..	7	5	»
18 ^o Une croix démontée.....	4	»	4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	184	3	1

Nous, administrateurs du district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, certifions avoir reçu de la municipalité d'Eyragues, l'état et tout le contenu de l'argenterie ci-dessus.

A Tarascon, 30 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République française.

Signé : MOUBLET, GROS, RIVIERE.

Conforme à l'original :

VIOLAN, secrétaire greffier.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 181.
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 16.

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 17.